

Compte rendu – Session de travail du mardi 7 mai 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 7 mai 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Sont absents : M. Dany Carpentier et M. Daniel Cournoyer.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 16 avril 2024

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 16 avril 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 5, 7, 9, 10, 17, 18, 20, 22, 33, 48, 51, 58, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 79 et 81 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 5, Mme Pascale Albernhé-Lahaie demande des précisions sur le mode de financement. La source du financement du programme n'a pas encore été assurée, mais à court terme, la somme d'un million \$ sera nécessaire. La meilleure façon consisterait à prendre l'argent dans la réserve financière affectée au logement social, mais cette réserve est vide. Il serait aussi possible de se prévaloir de l'article 4.4 de la Politique sur la gestion de la dette à long terme et de l'excédent de fonctionnement non affecté qui permet au conseil municipal de renflouer une réserve financière ou un fonds en vertu d'un engagement. Ainsi, au dépôt des états financiers, il serait possible d'affecter 1 million \$ à ce fonds plutôt qu'aux autres fonds. M. Luc Tremblay souligne qu'il est difficile de prendre une décision puisqu'il n'a aucune idée des surplus qui seront dégagés. S'ils sont de 5 millions \$, affecter 1 million \$ signifie affecter 25 % des surplus. Il souhaite attendre le dépôt des états financiers pour se prononcer sur la question. On le rassure en expliquant que les priorités (engagements antérieurs) seront respectées avant de verser de l'argent dans le fonds. Et si la somme d'un million \$ est trop importante, d'autres propositions seront faites aux membres du conseil. De plus, il serait aussi possible de prendre de l'argent dans les excédents affectés à l'Aménagement, mais cette enveloppe sera ensuite insuffisante pour ses autres programmes. Dans le pire scénario, le programme sera mis en place sans fonds pour le démarrer. Mme Albernhé-Lahaie demande ensuite si le logement social fait partie des critères d'admissibilité. On répond que le programme concerne uniquement les logements abordables. Mme Albernhé-Lahaie demande si ce fonds d'un million \$ financera des promotrices et des promoteurs privés. Seuls les organismes sans but lucratif, les coopératives d'habitation et les offices d'habitation sont admissibles au programme.

Au point 7, Mme Pascale Albernhé-Lahaie demande si les circonstances qui ont mené à l'envoi d'une lettre à une citoyenne ont un lien avec ce règlement, et si le règlement précise certaines balises pour éviter des dérives. On lui répond que les éléments modifiés sont en lien avec les policières et policiers, et on précise que le règlement sera adopté seulement dans deux semaines. M. Pierre Montreuil demande à quel endroit il serait possible de discuter de ce règlement. On lui répond à la Commission Assurer une saine gestion de l'organisation. Mme Albernhé-Lahaie préparera une fiche pour discussion à cette commission.

Au point 9, M. Richard W. Dober est choqué par les sommes demandées par la SAAQ pour permettre la perception de la taxe sur l'immatriculation et demande pourquoi la Ville a besoin du gouvernement pour percevoir cette taxe. On lui propose de ramener le sujet dans deux semaines, lorsque le conseil votera sur ce sujet. M. Dober croit que cette taxe affectera la tarification sociale et qu'il ne faut pas que cette rentrée d'argent dégage la Ville de sa responsabilité envers la tarification sociale. M. Pierre Montreuil répond que pour le conseil d'administration de la STTR, la tarification sociale est bien ancrée et que l'organisme ne fera pas marche arrière sur ce dossier. M^e François Bélisle propose même d'enclôtrer la tarification sociale dans la lettre de mandat. Mme Pascale Albernhé-Lahaie affirme être surprise par la proposition à l'ordre du jour qui n'est pas celle qui a été invoquée durant la rencontre entre les élus et élues, mais bien un nouveau scénario. Elle aurait apprécié avoir des discussions sur ce scénario et un consensus des membres du conseil, notamment au sujet de la prévisibilité pour la STTR puisque selon le scénario, il faudra réévaluer le montant l'an prochain. On explique que ce qui est proposé permet de ne pas lier les mains du conseil en réévaluant le règlement chaque année et qu'entre les discussions tenues lors de la rencontre du 5^e mardi et le courriel envoyé le lendemain, il y a eu une discussion avec la STTR qui n'avait pas tenu compte des frais uniques et des frais d'administration annuels dans sa proposition. Selon M. Luc Tremblay, la STTR ne pourra pas faire une planification à long terme si elle ne sait pas quel montant elle recevra de la Ville pour les prochaines années. Un vote indicatif est tenu sur un montant pour 2025 ou un montant pour 2025-2026-2027. La majorité des membres du conseil souhaite conserver la proposition pour une année et réévaluer la situation l'an prochain.

Au point 10, M. Richard W. Dober demande si la décarbonation du bâtiment a été prise en compte dans ces travaux. Une présentation sera faite par le gestionnaire du projet, et la question pourra lui être posée.

Au point 17, M^e François Bélisle demande si les élués et élus seront retirés du conseil d'administration de la STTR et si oui, à quel moment afin de l'inscrire dans la lettre de mandat. La politique de l'IGOPP sera appliquée pour toutes les organisations paramunicipales; en ce qui concerne la STTR, le retrait devrait se faire au troisième trimestre. Deux versions de la lettre de mandat seront déposées : une comprenant deux membres du conseil et une autre ne comprenant aucun membre du conseil.

Au point 18, Mme Geneviève Auclair demande s'il y a un organisme porteur pour cette entente. Il s'agit de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Au point 20, Mme Geneviève Auclair demande si elle peut voir le plan proposé. On lui répond que le sujet sera discuté plus tard dans la rencontre.

Au point 22, M. Pierre-Luc Fortin demande ce qui arrivera si une troisième journée de gratuité est demandée par l'île Saint-Quentin. M. René Martin répond que la question sera abordée à la prochaine réunion du comité Animer et soutenir la communauté.

Au point 33, Mme Pascale Albernhé-Lahaie demande si une personne qui demande une dérogation mineure pour l'aménagement d'une plateforme élévatrice doit s'acquitter des frais de 800 \$. Si c'est le cas, elle propose de revoir le règlement pour que les gens n'aient pas à payer pour avoir un accès universel. On répond que la dérogation mineure porte sur une marge et

qu'il est possible que les frais demandés pour l'étude de la dérogation soient admissibles à une subvention.

Au point 48, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le projet a été présenté dans une chaîne de services. On lui répond que l'entente sera adoptée par le comité exécutif et que le projet a été présenté dans une rencontre du 5^e mardi l'an passé. On précise que le déplacement de la rue est aux frais du promoteur. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite s'il y a un enjeu avec la petite rivière. On répond qu'il y a un fossé de drainage de surface. Mme Albernhe-Lahaie indique que le conseil entend rarement parler de l'aéroport et demande s'il y a un lien avec le carrousel à bagages. Une réponse sera donnée à huis clos.

Au point 51, M^e François Bélisle affirme qu'entre l'évaluation et les soumissions, il y a un écart important de 700 000 \$. Il demande si cette somme peut être utilisée pour la piste cyclable. M. Pierre Montreuil répond qu'il s'agit de deux projets différents et qu'il souhaite que les économies réalisées soient réinvesties en mobilité durable.

Au point 58, M^e François Bélisle demande si ces travaux comprennent le réaménagement intérieur de la bibliothèque. M. René Martin répond que l'agrandissement du secteur jeunesse est toujours sur les rails.

Au point 68, M. Richard W. Dober demande pourquoi il y a eu une modification de contrat de 125 000 \$ pour l'agrandissement de l'aéroport. On explique qu'après la publication des plans et devis, un avis technique de l'entrepreneur a révélé une incompatibilité chimique des revêtements utilisés. Il a donc fallu modifier la membrane de la toiture. Cette modification n'a engendré aucun dépassement de coûts puisque les sommes ont été prises dans le fonds de prévoyance. L'enveloppe globale consacrée au projet est entièrement respectée.

Aux points 69 et 70, M. Richard W. Dober affirme que les sommes versées aux organismes famille ne sont pas suffisantes à 2 %. Il demande s'il serait possible de majorer les subventions à 3 %. On lui répond d'amener le sujet dans une chaîne de services pour que la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire inscrive cette demande dans les discussions budgétaires. Ce sont les membres du conseil qui décideront ensuite si elles et ils décident d'augmenter le pourcentage des subventions versées.

Au point 71, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quelles sont les balises du programme hors normes. Le programme hors norme est utilisé lorsqu'une demande de subvention ne répond à aucun des critères des autres programmes.

Au 72, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme que la subvention au programme IMPARC n'a pas fait l'objet d'une présentation en comité. Il s'agit d'un programme récurrent de prévention dans les parcs de la Ville.

Au point 76, Mme Geneviève Auclair souligne que dans l'horaire du temps des fêtes, les bibliothèques de la Franciade et Simone-L.-Roy sont toujours fermées. M^e François Bélisle exprime son désaccord. On explique que les heures d'ouverture sont concentrées dans le centre en raison de la faible fréquentation des bibliothèques en périphérie durant cette période. Les membres du conseil discutent des coûts si une journée est ajoutée dans les deux petites bibliothèques et si toutes les bibliothèques sont ouvertes durant le temps des fêtes. On rappelle qu'en plus des coûts, il faut aussi tenir compte du manque d'effectifs pour ouvrir toutes les bibliothèques durant le temps des fêtes. Le point est retiré et sera discuté de nouveau au comité Animer et soutenir la communauté.

Aux points 79 et 81, Mme Geneviève Auclair demande si ces conventions ont été présentées en comité et souhaite qu'elles soient dorénavant présentées à la Commission Assurer une saine gestion de l'organisation. Il s'agit des mêmes ententes que celles des années précédentes, mais qui ont été uniformisées. Aucun élément nouveau n'a été ajouté depuis l'adoption du budget. Des précisions sont demandées concernant la durée des ententes. Les conventions financières sont d'une durée d'une année et les protocoles d'entente ont une durée de trois années.

Le point 21 de l'ordre du jour fera l'objet d'une consultation publique ce soir. Le point 22 a été présenté au CCU il y a quelque temps et fait l'objet d'une recommandation négative. Le demandeur a fait savoir qu'il serait présent à la séance publique. La même situation s'applique au point 29 de l'ordre du jour. Le point 23 est le report d'un point inscrit à un autre ordre du jour et va de pair avec le point 35 de la séance publique du soir. Le point 60 sera retiré si la Direction du greffe, gestion des documents et archives n'a pas eu de retour du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Deux points seront ajoutés en Affaires nouvelles : une utilisation à une fin autre que l'agriculture et l'embauche d'une directrice ou d'un directeur du Greffe, gestion des documents et archives.

Décision : Retirer les points 60 et 76 de l'ordre du jour. Ajouter deux points en Affaires nouvelles.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 7 mai 2024.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points des élues et élus municipaux

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>M. Pierre Montreuil annonce qu'une rencontre avec les membres du conseil municipal se tiendra d'ici deux semaines pour discuter des orientations en matière de mobilité durable en vue du prochain PTI.</p> <p>Table de travail sur le développement social : Mme Geneviève Auclair informe ses collègues que le quorum n'a pas été atteint à la dernière réunion et les invite à participer aux prochaines. Les sujets abordés lors de cette réunion étaient les suivants : système scolaire, policière-éducatrice ou policier-éducateur, forum sur la cohabitation sociale du 10 mai et politique en immigration.</p> <p>Commission Assurer une saine gestion de l'organisation : M. Alain Lafontaine annonce qu'à la réunion de la veille, la Commission a statué sur la promotion de la campagne de financement de Centraide. Le rapport annuel 2023 a été présenté et bien reçu de la part des membres. M. Lafontaine profite de l'occasion pour féliciter le directeur général et son équipe pour cet excellent travail.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail / M. François Vaillancourt

Aucun sujet n'est discuté.

Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées) / M. François Vaillancourt

Le rapport annuel 2023 de la Ville est présenté aux membres du conseil. Il a été préparé à partir des indicateurs provenant des différents tableaux de bord, ce qui donne un rapport succinct comportant des liens cliquables vers les différents documents de la Ville. Le rapport fait état, notamment, de la mission, de la vision et des valeurs organisationnelles, des réalisations selon les cinq axes du Plan d'orientations politiques, des plans d'action et des plans stratégiques et des prix et distinctions remportés par l'administration municipale. Mme Maryse Bellemare souhaite qu'une résolution soit déposée en Affaires nouvelles à la séance publique afin de féliciter le personnel de la Ville qui a effectué un travail remarquable tout au long de l'année et qui a permis à la Ville de mériter des prix et des distinctions. M. Pierre Montreuil souligne quant à lui les statistiques d'appels et de requêtes du 311 qui sont en forte progression.

Sujet

Dossier salle J.-Antonio-Thompson

Un bref historique du projet de la rénovation de la salle J.-A.-Thompson est fait, du début du programme fonctionnel et technique en mars 2021 jusqu'à l'octroi du contrat pour la conception des plans et devis en juin 2023. La portée des travaux est expliquée autant pour le maintien de l'actif que les améliorations ciblées. Par la suite, les zones d'inventions dans le bâtiment sont montrées pour chacun des étages (par exemple, déplacement de la billetterie, loges modulables, reconfiguration des sièges, ajout de toilettes, etc.) ainsi que les plans qui sont à 60 % d'avancement et les vues extérieures (modélisation). L'échéancier est ensuite expliqué de juillet 2024 à juillet 2026 de même que le budget de 36,6 millions qui sera respecté. Un avis de motion est inscrit à la séance publique du soir. Par la suite, il y aura l'adoption du règlement d'emprunt, la rédaction et la publication de l'appel d'offres pour les travaux, l'octroi du contrat de construction et enfin le début des travaux en janvier 2025.

Décision : Ajouter, en Affaires nouvelles, une motion de félicitations à l'égard des employées et employés de la Ville.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 7 mai 2024.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Jonathan Bradley quitte la session de travail à 14 h 55 et est de retour à 15 h 07. Mme Geneviève Auclair quitte la session de travail à 15 h 30 et est de retour à 15 h 44.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « Présentation – Salle JAT 1 ».